

Turquie



Environnement opérationnel

Contexte

Les opérations de l'UNHCR sont en grande partie déterminées par la décision de la Turquie de maintenir la « réserve géographique » qui limite ses obligations découlant de son adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés aux personnes déracinées à la suite d'événements survenus en Europe. L'UNHCR continuera d'assurer la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat jusqu'à ce qu'un régime d'asile national soit instauré pour les ressortissants non européens qui sollicitent une protection internationale. La Turquie offre néanmoins un asile temporaire aux réfugiés non européens pendant que l'UNHCR s'efforce de garantir leur réinstallation.

La candidature de la Turquie à l'Union européenne influe également sur les opérations de l'UNHCR dans le pays. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre l'acquis de l'Union européenne (UE) en matière d'asile, de migrations, de surveillance des frontières et de droits de l'homme.

Le « Plan d'action national pour l'adoption de l'acquis de l'Union européenne dans le domaine de l'asile et des migrations » procure une orientation et des points de repère pour l'élaboration d'un régime d'asile global. Le Plan prévoit notamment la création d'un organisme spécialisé pour les questions d'asile et de migrations, un réseau régional de centres d'accueil et d'autres mesures visant à répondre aux besoins des réfugiés en matière de protection et à leur

apporter des solutions. Il fixe à 2012 la suppression de la réserve géographique qui limite l'application de la Convention de 1951 à des événements survenus en Europe et précise ainsi les délais aux termes desquels l'UNHCR mettra fin à son intervention opérationnelle directe en Turquie.

La Turquie est située sur d'importants axes de migration reliant l'Afrique, l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Ouest et le Moyen-Orient à l'Europe. La tâche des pouvoirs publics est rendue particulièrement ardue par la complexité des mouvements migratoires actuels. Chaque année, les autorités interceptent des milliers de migrants clandestins sans papiers qui tentent de traverser le pays, habituellement avec l'aide de passeurs ou en s'en remettant à des trafiquants. Ces migrants sont bien souvent originaires de pays enlisés dans des conflits ou dans des guerres civiles et se trouvent manifestement dans une situation assimilable à celle des réfugiés. L'UNHCR est ainsi sollicité par un grand nombre de demandeurs d'asile africains qui sont sans ressources et qui ont besoin d'une aide d'urgence, ainsi que d'un traitement médical.

En ce qui concerne le rapatriement librement consenti d'environ 13 000 Turcs toujours réfugiés en Iraq, tout progrès en ce sens dépendra de la mise en place d'un environnement sécuritaire propice en Iraq, permettant à l'UNHCR et à ses partenaires d'évaluer les intentions des réfugiés et d'entreprendre des activités de partage des informations et de rétablissement de la confiance. Le succès du rapatriement librement consenti est également déterminé par la situation sécuritaire et socio-économique qui règne dans la zone de retour, située à l'est de la Turquie.

Besoins

Le régime d'asile national n'étant pas totalement en place, l'UNHCR doit continuer d'assurer la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat, jouer un rôle intensif de protection et de suivi, rechercher des solutions pour les réfugiés reconnus comme tels, essentiellement par le biais de la réinstallation, et procurer à ces derniers une aide élémentaire et des services essentiels pendant leur séjour temporaire en Turquie. Si certains besoins médicaux sont pris en charge par des institutions du secteur public, la plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile non européens qui résident en Turquie vivent quasiment dans la misère et demeurent, en dépit de leur remarquable faculté d'adaptation, tributaires de l'aide de l'UNHCR.

Le Gouvernement a chargé l'Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance de veiller, par le biais de son réseau d'institutions et d'assistants sociaux, au bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile (en particulier des femmes et des enfants). Afin d'aider l'Agence à s'acquitter avec efficacité de ces responsabilités, l'UNHCR dispense une formation et, par l'intermédiaire de l'Équipe chargée des femmes et des enfants, appuie l'extension du réseau d'orientation psychosociale aux villes de province où résident la plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Le cas des réfugiés iraniens qui ont gagné la Turquie à partir de l'Iraq préoccupe particulièrement l'UNHCR. Les perspectives qui s'offrent à ces réfugiés sont très limitées, que ce soit en matière de réinstallation, de retour dans leur premier pays d'asile ou de rapatriement. Du fait des possibilités très restreintes en matière d'intégration sur place et des difficultés matérielles qu'ils rencontrent, ces réfugiés ont besoin de l'aide de l'UNHCR.

Total des besoins : 6 716 171 dollars E.-U. (Ce montant comprend le programme annuel uniquement. Les besoins financiers pour le programme supplémentaire sont en cours d'évaluation.)

Objectifs principaux

Le programme de l'UNHCR en Turquie pour l'année 2007 comporte deux volets, à savoir un programme annuel en rapport avec l'objectif consistant à renforcer le régime



L'UNHCR a aménagé un "coin jeu" pour les enfants de demandeurs d'asile qui attendent que leurs parents déposent leur requête. UNHCR Ankara

d'asile et à promouvoir la stabilité et la mise en place de solutions pour les réfugiés, notamment en répondant à leurs besoins essentiels ; et un programme financé par le budget supplémentaire pour l'Iraq, qui permettra de prodiguer une aide aux Iraniens précédemment réfugiés en Iraq et facilitera la réintégration des Turcs actuellement réfugiés en Iraq, s'ils optent pour le rapatriement.

Programme annuel

- Appuyer l'instauration d'un nouveau cadre juridique afin de garantir l'accès effectif des réfugiés à la protection internationale pendant que la Turquie se prépare à lever la réserve géographique à la Convention de 1951.
- Mettre au point des dispositifs institutionnels de détermination du statut de réfugié, appuyés par des spécialistes des questions d'asile affectés à ces fonctions.
- Étudier les possibilités d'intégration sur place des réfugiés en Turquie, ce qui supposerait des réformes législatives et la mise en place de programmes destinés à promouvoir leur autosuffisance économique et leur insertion sociale.
- Nouer de nouveaux partenariats avec la société civile, de sorte que les ONG nationales, les fondations, les universités, les associations d'avocats et d'autres acteurs jouent un rôle vital en offrant des services aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et en plaidant en faveur de leur protection.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2007		Décembre 2007	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Rép. islamique d'Iran	2 350	2 350	2 350	2 350
	Pays divers	760	760	760	760
Demandeurs d'asile	Iraq	2 500	2 500	2 000	2 000
	Rép. islamique d'Iran	1 700	1 700	1 700	1 700
	Pays divers	1 500	1 500	1 500	1 500
Rapatriés		50	50	500	500
Total		8 860	8 860	8 810	8 810

- Œuvrer à la mise en place d'un accord-cadre qui permettra le rapatriement librement consenti des Turcs réfugiés en Iraq.

Programme supplémentaire

- Offrir une assistance matérielle essentielle aux réfugiés iraniens qui ont gagné la Turquie à partir de l'Iraq.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés turcs, dans la sécurité et dans la dignité, et appuyer leur réintégration, selon les besoins.

Cibles prioritaires pour 2007

Programme annuel

- Le nombre de demandes d'asile en attente diminué de 20 pour cent.
- Les pouvoirs publics bénéficient d'une aide pour promulguer une nouvelle législation permettant l'intégration des réfugiés sur place.
- 1 700 réfugiés sont réinstallés dans des pays tiers.
- 1 000 réfugiés et demandeurs d'asile non européens reçoivent une aide financière.
- Des entretiens de DSR et de réinstallation sont assurés pour 110 réfugiés et demandeurs d'asile, par mois en moyenne, qui reçoivent à cet effet une indemnité de déplacement à l'intérieur du pays.

Programme supplémentaire

- Tous les réfugiés iraniens vulnérables ayant gagné la Turquie à partir de l'Iraq reçoivent une indemnité de subsistance.
- Environ 450 réfugiés turcs sont rapatriés d'Iraq.

Stratégie et activités

Lors de la période de transition, durant laquelle les pouvoirs publics et les groupes issus de la société civile accroîtront progressivement leur engagement, l'UNHCR continuera à assumer sa responsabilité fondamentale, consistant à garantir une protection et une assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile individuels, originaires de pays non européens. Afin d'aider à la rationalisation des procédures d'asile, l'UNHCR continuera de dispenser, « sur le tas », une formation perfectionnée à la détermination du statut de réfugié auprès des membres de l'administration.

L'UNHCR cherchera à faciliter la réinstallation des réfugiés non européens, à des fins de protection et de partage des responsabilités. Dans le même temps, l'Organisation invitera les pays de réinstallation à adopter des critères de sélection plus souples concernant les nationalités et le profil des candidats. L'UNHCR escompte que certains Turcs réfugiés en Iraq regagneront leur pays lorsque les

conditions seront propices à leur retour. Quelque 450 réfugiés pourraient selon nos estimations choisir de rentrer en 2007, avec l'aide logistique et matérielle du Haut Commissariat.

L'Organisation répondra aux besoins de subsistance essentiels des réfugiés et des demandeurs d'asile non européens tout en s'employant à accroître l'engagement des institutions publiques et des groupes issus de la société civile dans l'aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Il a été demandé aux pouvoirs publics d'intervenir davantage dans la prestation de services auprès des demandeurs d'asile lorsque l'UNHCR cessera, en 2007, de leur offrir un appui régulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des abris.

Enfin, l'UNHCR encouragera la Turquie à adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Contraintes

Des ralentissements ou obstacles dans les négociations d'adhésion à l'UE pourraient avoir un effet préjudiciable sur l'alignement du système d'asile sur l'acquis européen et sur les normes internationales. Il se pourrait que les structures et les processus d'accueil ne voient pas le jour en temps voulu et que le cadre institutionnel et procédural régissant la détermination du statut de réfugié ne soit pas en place en 2012.

L'incapacité de garantir des ressources ou des délais supplémentaires lors du transfert des responsabilités en matière d'assistance aux autorités pourrait se solder par une prise en charge insuffisante des besoins essentiels des réfugiés et des demandeurs d'asile et susciter, en conséquence, des difficultés sociales.

Les incertitudes persistantes concernant la construction de la nation iraquienne et la détérioration de sa situation sécuritaire pourraient entraîner d'importants mouvements de population en direction de la Turquie, ce qui mettrait la Turquie et l'UNHCR face à des défis supplémentaires, en termes d'interventions de protection, de mise en place de solutions durables et d'assistance.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

Nombre de bureaux	4
Effectif total	67
Fonctionnaires internationaux	6
Collaborateurs nationaux	53
VNU	4
JEA	3

Coordination

La délégation de l'UNHCR en Turquie poursuivra ses activités de coordination, de formation et de renforcement des capacités auprès des organismes gouvernementaux compétents, dont le ministère de l'Intérieur, la Direction générale de la sécurité, le Commandement général de la gendarmerie, le Commandement général des services de garde côtière, les Forces terrestres turques, le ministère de la Justice et l'Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance. L'UNHCR entend également promouvoir une coopération plus étroite entre les autorités et la société civile en facilitant leur dialogue, en sus de ses efforts pour engager les institutions gouvernementales et les fondations et ONG nationales dans des activités opérationnelles conjointes. Le Haut Commissariat participera avec l'Équipe des Nations Unies dans le pays au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG : Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants, Commission internationale catholique pour les migrations, Fondation pour le développement des ressources humaines.

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : ministère des Affaires étrangères, Direction générale des affaires consulaires, ministère de l'Intérieur, Commandement général de la gendarmerie, Direction générale de la sécurité, Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance.

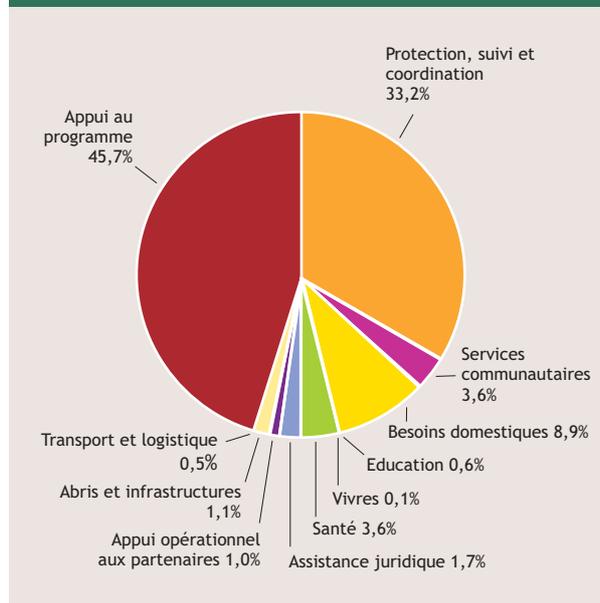
ONG : association des avocats turcs, Caritas, Centre pour les droits de l'homme et Centre communautaire pour les femmes (Van), Programme d'assistance juridique pour les réfugiés du réseau Helsinki Citizens' Assembly.

Autres : École d'assistants sociaux de l'université Hacettepe, Équipe des Nations Unies dans le pays, OIM, Société turque du Croissant-Rouge, Université Bilgi (Istanbul), Université technique du Moyen-Orient (Ankara).

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Protection, suivi et coordination	2 346 404	3 558 097
Abris et infrastructures	80 000	0
Appui opérationnel (aux partenaires)	73 000	67 454
Assistance juridique	121 600	505 055
Besoins domestiques	632 000	568 501
Education	41 000	0
Santé	252 000	0
Services communautaires	250 850	27 775
Transport et logistique	33 000	23 215
Vivres	6 550	0
Total des opérations	3 836 404	4 750 097
Appui au programme	3 229 117	1 966 074
Total	7 065 521	6 716 171

Budget-programme annuel par secteur en 2006



Budget-programme annuel par secteur en 2007

